



AVIS URBANISME

Le Collège communal de la commune de 4250 Geer fait savoir qu'a été introduite par
Monsieur et Madame CAPRASSE-CAILLOUX, rue du Pont 10/1, 4253 Geer
une demande de

PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **rue du Pont 5**

cadastré **4 division, Section A, 19t**

Le projet consiste en la **transformation d'une maison d'habitation**

et présente les caractéristiques suivantes :

la façade arrière du bâtiment projeté se situera à plus de 15 mètres de la façade avant des bâtiments voisins et à plus de 4 mètres de la façade arrière de ces mêmes bâtiments, ce qui entraîne une enquête publique (art. 330 2° du Cwatupe)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du 27/02/2015 jusqu'au 16/03/2015.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **16/03/2015 de 10h00 à 11h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés.

Des explications techniques seront fournies le samedi 07/03/2015 de 8 heures à 10 heures à la même adresse.

GEER, le 25/02/2015.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,
Sé) M. DOMBRET